

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles de la résidence pour votre confort et celui de votre voisin.

Votre logement est conçu et aménagé pour un certain nombre de personnes. Les compagnies d'assurances nous obligent, pour des raisons de sécurité à faire respecter ce nombre. Le non respect de cette règle nous conduira à appliquer les sanctions les plus sévères pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la résidence.

Vous êtes garants des personnes qui vous accompagnent et de leur comportement, nous vous demandons de respecter le repos de chacun pour un séjour agréable. A la moindre plainte d'un client résident aussi dans cette résidence, les cautions seront retenues dans leur totalité. Une plainte sera déposée à la gendarmerie, et les clients seront alors priés de quitter les lieux.

Votre animal même domestique doit être tenu en laisse dans la résidence et aux abords de celle ci. Le responsable de l'animal se doit d'enlever et de nettoyer les déjections de son animal.

Toutes éventuelles casses ou dégradations dans l'appartement devront être remboursées avant votre départ (voir tableau avec les prix des dégradations). Si les dégradations entraînent des travaux d'un montant supérieur aux cautions, et une immobilisation des appartements pour les semaines suivantes, une indemnisation correspondant à 100% du prix de la location par semaine bloquée sera facturée en plus des réparations nécessaires.

Pour la collecte des ordures ménagères des containers sont mis à votre disposition.

Tout mélange de matériel entre les appartements donnera lieu à une facturation d'un gros ménage supplémentaire par appartement concerné, et sera à régler avant le retour de la caution. Sans règlement de ces factures, les cautions devront être encaissées pour couvrir les frais.

Aucun rassemblement n'est autorisé dans les locaux communs de la résidence. Il est interdit d'y fumer et d'y consommer de l'alcool. En cas de non-respect, une plainte sera déposée à la gendarmerie, et les personnes concernées devront bien entendu s'affranchir de l'amende en vigueur.

FORMALITES DE DEPART

Votre départ doit se faire au plus tard à 10h00 le jour de votre départ.

Pour que votre caution vous soit restituée, nous vous demandons de rendre votre appartement dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé :

Etat propre, vaisselle propre et rangée, couvertures pliées et rangées dans les placards avec les oreillers, poubelles vidées.

Merci de plier les draps sales et les rapporter à l'accueil.

Vous avez la possibilité de nous confier votre ménage de fin de séjour, renseignez-vous à l'accueil.

Merci d'avoir eu la patience de lire ces quelques lignes et sachez que nous sommes à votre disposition durant toute la durée du séjour.

Bon séjour,

Fait à _____ le _____

Signature :